

Préfecture

90-2021-05-27-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°90-2020-08-31-002
instituant les bureaux de vote et fixant leur siège
pour l'année 2021

ARRÊTÉ n°

**modifiant l'arrêté n° 90-2020-08-31-002 instituant les bureaux de vote et fixant leur siège
pour l'année 2021**

Le préfet du territoire de Belfort

VU l'article R.40 du code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2014-155 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2020-08-31-002 du 31 août 2020, instituant les bureaux de vote et fixant leur siège à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, Sous-Préfet, Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les demandes de modification formulées par les maires du département pour le double scrutin de juin 2021 visant à garantir la sécurité sanitaire de ce dernier ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort:

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 90-2020-08-31-002 du 31 août 2020 est modifié comme suit :

| Canton N° 1 – BAVILLIERS | |
|---------------------------------|---|
| Commune de PEROUSE | Bureau unique : Bâtiment multi-accueil « La Pér'house », place de la Mairie 90160 PEROUSE |

| Canton N° 2 – BELFORT 1 | |
|--------------------------------|--|
| Commune de BELFORT | Bureau J1 : Centre culturel et social des Résidences Bellevue, Salle polyvalente sis 4 rue de Madrid 90000 BELFORT |

| Canton N° 3 – BELFORT 2 | |
|--------------------------------|---|
| Commune de BELFORT | Bureaux D 1, D 2 et D3 : Gymnase Parrot - 6 rue de Châteaudun - 90000 BELFORT |

| Canton N° 5 – CHATENOIS LES FORGES | |
|---|--|
| Commune d'ARGIESANS | Bureau unique : Salle polyvalente, rue du Paquis _ 90800 ARGIESANS |
| Commune de BANVILLARS | Bureau unique : Salle communale, 1 rue du beau bois 90800 BANVILLARS |
| Commune de BERMONT | Bureau unique : Salle du Patro, 17 Grande Rue 90400 BERMONT |
| Commune de BOTANS | Bureau unique : Salle des Fêtes, ZAC des Saules_90400 BOTANS |
| Commune de CHATENOIS-LES-FORGES | Bureau 1 (centralisateur) et Bureau 2 : « Gymnase », Voie du Tram 90700 CHATENOIS-LES -FORGES |
| Commune de CHEVREMONT | Bureau unique : Salle des Fêtes « La Chougalante » _ 90340 CHEVREMONT |
| Commune de MEROUX-MOVAL | Bureau unique : Espace Part'Agés, 2 Place de la Mairie 90400 MEROUX-MOVAL (Relié par une passerelle à la mairie) |
| Commune de SEVENANS | Bureau unique : Ancien bâtiment école, salle du Rez de Chaussée, 7 rue de Delle _ 90400 SEVENANS |

| Canton N° 6 – DELLE | |
|---|---|
| Commune de COURCELLES | Bureau unique : Salle communale, 6 rue d'Ajoie 90100 COURCELLES |
| Commune de LEPUIX-NEUF | Bureau unique : Salle des Fêtes, rue du Jura 90100 LEPUIX-NEUF |
| Commune de FECHE-L'EGLISE | Bureau unique : Salle Polyvalente, rue des Combes 90100 FECHE-L'EGLISE |
| Commune de SAINT-DIZIER-L'EVEQUE | Bureau unique : Salle des Fêtes, 4 rue du Val 90100 SAINT-DIZIER-L'EVEQUE |

| Canton N° 7 – GIROMAGNY | |
|---|---|
| Commune de AUXELLES-BAS | Bureau unique : Salle espace rencontre, rue de la Paix 90200 AUXELLES-BAS |
| Commune de CHAUX | Bureau unique : Foyer communal, 3 rue Saint Martin 90330 CHAUX |
| Commune de FELON | Bureau unique : 18 rue de l'Église, sous le préau 90110 FELON |
| Commune de LACHAPELLE-SOUS-CHAUX | Bureau unique : Salle des Fêtes, 2 rue du Rhône 90300 LACHAPELLE-SOUS-CHAUX |
| Commune de LEPUIX | Bureau unique : Salle communale, 57 rue de la Charrière 90200 LEPUIX |
| Commune de ROUGEMONT-LE-CHATEAU | Bureau unique : Gymnase – rue Nouvelle 90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU |
| Commune de PETITMAGNY | Bureau unique : Salle polyvalente, rue de la Brosse 90170 PETITMAGNY |
| Commune de VESCEMONT | Bureau unique : Salle communale, 74 route du Rosemont 90200 VESCEMONT |

| Canton N° 8 – GRANDVILLARS | |
|-----------------------------------|--|
| Commune d'ANGEOT | Bureau unique : Salle communale – 2 rue de l'école - 90150 ANGEOT |
| Commune de BRETAGNE | Bureau unique : Salle communale, 1 rue de Grosne _ 90130 BRETAGNE |
| Commune de BREBOTTE | Bureau unique : Salle polyvalente, chemin de l'Église 90140 BREBOTTE |
| Commune d'EGUENIGUE | Bureau unique : Salle Polyvalente, 8 rue Jean Moulin _ 90150 EGUENIGUE |
| Commune de FOUSSEMAGNE | Bureau unique : Maison des Arches, Place du Moulin 90150 FOUSSEMAGNE |
| Commune de FROIDFONTAINE | Bureau unique : Salle des Fêtes, rue du Stade 90140 FROIDFONTAINE |
| Commune de GRANDVILLARS | Bureau 1 (centralisateur) : Salle polyvalente, 49 rue des Grands Champs 90600 GRANDVILLARS |
| Commune de LARIVIERE | Bureau unique : Ecole, 1 bis chemin des Îles 90150 LARIVIERE |
| Commune de MORVILLARS | Bureau unique : Ecole Primaire, 15 rue du Stade 90120 MORVILLARS |

| | |
|------------------------------------|--|
| Commune de MENONCOURT | Bureau unique : Salle Communale, 21 rue des Bochets 90150 MENONCOURT |
| Commune de MEZIRE | Bureau unique : Salle des Fêtes, 4 route de la Forge _ 90120 MEZIRE |
| Commune de MONTREUX-CHATEAU | Bureau unique : Salle Communale 1000 Clubs, 3 rue Jean Moulin 90130 MONTREUX-CHATEAU |
| Commune de NOVILLARD | Bureau unique : Salle intercommunale des 4 villages, 14 rue sur le Rond 90340 NOVILLARD |
| Commune de PHAFFANS | Bureau unique : Salle communale, parking derrière la mairie 90150 PHAFFANS |
| Commune de SUARCE | Bureau unique : Salle polyvalente, Rue Principale 90100 SUARCE |
| Commune de VAUTHIERMONT | Bureau unique : Salle communale « La Charberette » 4 rue du Haut-Bois 90150 VAUTHIERMONT |

| Canton N° 9 – VALDOIE | |
|------------------------------|---|
| Commune de DENNEY | Bureau unique : Centre de loisirs, 76 Grande Rue 90160 DENNEY |
| Commune d'ELOIE | Bureau unique : Maison du Temps Libre, place Jean Moulin _ 90300 ELOIE |
| Commune d'OFFEMONT | Bureau 2 (centralisateur) et Bureau 3 : La MIEL – rue des Eygras 90300 OFFEMONT |
| Commune de ROPPE | Bureau unique : Château Lesmann 17 rue du Stade 90380 ROPPE |
| Commune de VALDOIE | Bureaux B1 et B2 : Gymnase du Monceau, rue Renoir 90300 VALDOIE |
| Commune de SERMAMAGNY | Bureau unique : 33 Grande Rue à l'extérieur du Bâtiment de la Mairie sous le préau de la cour de l'Ecole 90300 SERMAMAGNY |

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 90-2020-08-31-002 du 31 août 2020 restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et affiché dans les communes concernées.

Fait à Belfort, le 27 mai 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,



Mathieu GATINEAU